

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## **HIGHTEC COOL SMU 2**

Date de révision: 06.04.2023 Code du produit: 65061 Page 1 de 11

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

HIGHTEC COOL SMU 2

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Metallbearbeitungsprodukt, wassermischbar (Neat, metal working product, watermiscible)

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: ROWE Mineralölwerk GmbH

Rue: Langgewann 101 Lieu: D-67547 Worms

Téléphone: +49 (0)6241 5906-0 Téléfax: +49 (0)6241 5906-999

E-mail: info@rowe-oil.com
Interlocuteur: Product Compliance
E-mail: sdb@rowe-oil.com
Internet: www.rowe-oil.com

Service responsable: Emergency CONTACT (24-Hour-Number): GBK GmbH +49 (0)6132-84463

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Règlement (CE) nº 1272/2008

Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

## Règlement (CE) nº 1272/2008

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

2-phénoxyéthanol

**Mention** Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



# Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage/une protection auditive.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## **HIGHTEC COOL SMU 2**

Date de révision: 06.04.2023 Code du produit: 65061 Page 2 de 11

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans procéder à l'élimination conformément aux dispositions

locales.

#### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2. Mélanges

#### Composants pertinents

Nº CAS	Substance					
	N° CE	Nº Index	Nº REACH			
	Classification (Règlemer	nt (CE) nº 1272/2008)	•			
68920-66-1	Alcools en C16-18 et C1	8-insaturés, éthoxylés		5 - < 15 %		
	500-236-9		01-2119489407-26			
	Skin Irrit. 2, Aquatic Chro	onic 2; H315 H411	·			
122-99-6	2-phénoxyéthanol	5 - < 15 %				
	204-589-7	603-098-00-9	01-2119488943-21			
	Acute Tox. 4, Eye Dam.					
68608-26-4	Acides sulfoniques, pétro	2,5 - < 5 %				
	271-781-5		01-2119527859-22			
	Eye Irrit. 2; H319					
55406-53-6	butylcarbamate de 3-iod	< 0,1 %				
	259-627-5	616-212-00-7	01-2120762115-60			
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, STOT RE 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H331 H302 H318 H317 H372 H400 H410					

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

	<del></del>	opeoinques, rusteurs in et ETA			
Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité		
	Limites de cor	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA			
122-99-6	204-589-7	2-phénoxyéthanol	5 - < 15 %		
	dermique: DL	50 = >2000 mg/kg; par voie orale: ATE 1394 mg/kg			
68608-26-4	271-781-5	Acides sulfoniques, pétrole, sels de sodium	2,5 - < 5 %		
	dermique: DL	50 = >5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg			
55406-53-6	259-627-5	butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle; butylcarbamate de 3-iodoprop-2-yn-1-yle	< 0,1 %		
	brouillards); de H400: M=10	CL50 = 6,89 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou ermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: ATE = 500 mg/kg Aquatic Acute 1; ic 1; H410: M=1			

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

#### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

## Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### **HIGHTEC COOL SMU 2**

Date de révision: 06.04.2023 Code du produit: 65061 Page 3 de 11

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.

#### Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Movens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

#### Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Remarques générales

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

#### Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection personnel. Evacuer les personnes en lieu sûr.

#### Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

# 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

# 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour la rétention

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Colmater les bouches de canalisations. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

#### Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

#### **Autres informations**

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### **HIGHTEC COOL SMU 2**

Date de révision: 06.04.2023 Code du produit: 65061 Page 4 de 11

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

#### Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

#### Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Metallbearbeitungsprodukt, wassermischbar (Neat, metal working product, watermiscible)

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

### Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Désignation	
Milieu environnemental		Valeur
68920-66-1 Alcools en C16-18 et C18-insaturés, éthoxylés		
Eau douce		0,002 mg/l

#### 8.2. Contrôles de l'exposition





#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

## Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

## Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

## Protection de la peau

Utilisation de vêtements de protection.

#### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

# Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## **HIGHTEC COOL SMU 2**

Date de révision: 06.04.2023 Code du produit: 65061 Page 5 de 11

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide
Couleur: marron
Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation:

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

non déterminé
non déterminé

et intervalle d'ébullition:

Inflammabilité:
Limite inférieure d'explosivité:
non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:
non déterminé
Point d'éclair:
non déterminé
Température d'auto-inflammation:
non déterminé
Température de décomposition:
non déterminé

pH-Valeur (à 20 °C): 1:10 ~ 9,3 DIN 51369

Viscosité cinématique: non déterminé
Hydrosolubilité: facilement soluble

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau: non déterminé
Pression de vapeur: non déterminé

Densité (à 20 °C): ~ 0,988 g/cm³ DIN 51757

Densité de vapeur relative:

Caractéristiques des particules:

négligeable

## 9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

## 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

# 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

## 10.4. Conditions à éviter

aucune

## 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### **HIGHTEC COOL SMU 2**

Date de révision: 06.04.2023 Code du produit: 65061 Page 6 de 11

#### ETAmél calculé

ATE (orale) 16201 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Nº CAS	Substance						
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode	
122-99-6	2-phénoxyéthanol	2-phénoxyéthanol					
	orale	ATE 1394 mg	g/kg				
	cutanée	DL50 >2 mg/kg	2000	Lapin			
68608-26-4	Acides sulfoniques, pétro	Acides sulfoniques, pétrole, sels de sodium					
	orale	DL50 >: mg/kg	5000	Rat	ECHA	OCDE 401	
	cutanée	DL50 >: mg/kg	5000	Lapin	ECHA	OCDE 402	
55406-53-6	butylcarbamate de 3-iodo	butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle; butylcarbamate de 3-iodoprop-2-yn-1-yle					
	orale	ATE 50 mg/kg	00				
	cutanée	DL50 >2 mg/kg	2000	Lapin			
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 6,	,89 mg/l	Rat			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 0,	,5 mg/l				

#### Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux.

## Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### **Autres informations**

Aucune information disponible.

#### Information supplémentaire

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

# 12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### **HIGHTEC COOL SMU 2**

Date de révision: 06.04.2023 Code du produit: 65061 Page 7 de 11

Nº CAS	S Substance							
	Toxicité aquatique	Dose		[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode	
122-99-6	2-phénoxyéthanol							
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 460 mg/l	220 -	96 h	Leuciscus idus			
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 500	72 h	Scenedesmus sp.			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 500	48 h	Daphnia magna			
68608-26-4	Acides sulfoniques, pétro	ole, sels de so	odium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>1000	96 h	Cyprinus carpio (Carpe)			
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>1000	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>1000	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)			
55406-53-6	butylcarbamate de 3-iode	o-2-propynyle	; butylcarba	mate de	3-iodoprop-2-yn-1-yle			
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,067	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)			
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,022	72 h	Desmodesmus subspicatus			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,16	48 h	Daphnia magna			
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ( )	5000					

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

	<u> </u>					
Nº CAS	Substance					
	Méthode Valeur d Source					
	Évaluation					
55406-53-6	butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle; butylcarbamate de 3-iodoprop-2-yn-1-yle					
	OECD 301F	84%	28			

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

# Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
122-99-6	2-phénoxyéthanol	1,16

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

# 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### **HIGHTEC COOL SMU 2**

Date de révision: 06.04.2023 Code du produit: 65061 Page 8 de 11

#### Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

#### Code d'élimination des déchets - Produit

120109 DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET

MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES; déchets provenant de la

mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières

plastiques; émulsions et solutions d'usinage sans halogènes; déchet dangereux

#### Code d'élimination des déchets - Résidus

120109 DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET

MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES: déchets provenant de la

mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières

plastiques; émulsions et solutions d'usinage sans halogènes; déchet dangereux

#### Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET 120109

MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES; déchets provenant de la

mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières

plastiques; émulsions et solutions d'usinage sans halogènes; déchet dangereux

## L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

d'identification: transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de 14.2. Désignation officielle de

transport. transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de 14.3. Classe(s) de danger pour le

transport.

transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de 14.4. Groupe d'emballage:

transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

d'identification: transport.

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport. d'identification:

Date d'impression: 05.03.2024



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## **HIGHTEC COOL SMU 2**

Date de révision: 06.04.2023 Code du produit: 65061 Page 9 de 11

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

<u>d'identification:</u> transpo

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Indications relatives à la directive N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

2012/18/UE (SEVESO III):

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des

jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

# **Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,9,12,16.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### **HIGHTEC COOL SMU 2**

Date de révision: 06.04.2023 Code du produit: 65061 Page 10 de 11

#### Abréviations et acronymes

Acute Tox: Toxicité aiguë Skin Irrit: Irritation cutanée

Eye Dam: Lésions oculaires graves

Eye Irrit: Irritation oculaire

Skin Sens: Sensibilisation cutanée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

**UN: United Nations** 

DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate LL50: Lethal loading, 50% EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic vPvB: very persistent, very bioaccumulative

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)

EmS: Emergency Schedules MFAG: Medical First Aid Guide

ICAO: International Civil Aviation Organization

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container SVHC: Substance of Very High Concern

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

#### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

	HIGHTEC COOL SMU 2	
Date de révision: 06.04.2023	Code du produit: 65061	Page 11 de 11
H302	Nocif en cas d'ingestion.	
H315	Provoque une irritation cutanée.	
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.	
H318	Provoque de graves lésions des yeux.	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	
H331	Toxique par inhalation.	
H335	Peut irriter les voies respiratoires.	
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	•
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.	
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

# Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)